

**MARITIMES REGIONAL OFFICE – BUREAU RÉGIONAL DES MARITIMES**

91, allée Woodside Lane, Fredericton, NB E3C 0C5

Tel./Tél.: (506) 458-8059 Fax/Télé.: (506) 452-1702 / cupe.ca / scfp.ca

Le 8 décembre 2023

Tous les membres du SCFP

**Objet : Lettre irrespectueuse et menaçante aux employés**

Vu la récente communication de votre employeur concernant sa perception d'une potentielle grève illégale, il semble que certains employeurs pourraient envisager le recours aux menaces disciplinaires injustifiées. En tant que votre syndicat, nous vous rappelons que vous avez des droits dans votre convention collective. Il y a des lois sur le travail qui sont appliquées par la Commission du travail et de l'emploi qui vous protègent et également vos droits relevant de la Charte des droits et libertés. Nous savons que vous connaissez vos responsabilités en tant que travailleurs-euses parce que vous allez travailler chaque jour et vous fournissez des services publics précieux dans les soins de santé, éducation, développement social, sécurité public et justice, foyers de soins, DTI, parcs, tourisms et plusieurs d'autres services publics précieux au Nouveau-Brunswick.

Premièrement, nous tenons à souligner que le gouvernement n'a pas démontré qu'il apprécie votre contribution pour les services que vous fournissez aux citoyens du Nouveau-Brunswick. Plusieurs fois au courant des années, le gouvernement a démontré un comportement antisyndical en ne respectant pas votre leadership syndical, en sous-évaluant vos contributions, en vous sous-payant et en vous donnant un manque de ressource envers les services que vous fournissez aux citoyens du Nouveau-Brunswick – tout en étant fier et en vantant les milliards de dollars en surplus de vos taxes et de vos impôts.

L'employeur vous a informé qu'ils fourniront un milieu de travail sécuritaire et sans harcèlement. Nous sommes extrêmement contents d'entendre ceci car c'est un énorme problème au quotidien au travail; cependant, nous trouvons cela ironique que l'employeur vous envoie une lettre menaçante et harcelante.

Votre syndicat veut que tous les membres sachent que le gouvernement a brisé les conventions collectives signées et nous considérons cela comme activités illégales de l'employeur. Ceux-ci sont des documents légaux négociés équitables, avec un combat acharné. Ces conventions collectives vous donnent les droits et la protection et en échange vous fournissez un service public. Les employeurs, les gestionnaires, les superviseurs, et n'importe qui dans un poste d'autorité qui participent dans des comportements de menace, d'intimidation ou de harcèlement seront soumises à des

**MARK HANCOCK**

National President/Président national

**CANDACE RENNICK**

National Secretary-Treasurer/Secrétaire-trésorière nationale

**PATRICK GLOUTNEY, FRED HAHN, JUDY HENLEY, SHERRY HILLIER, KAREN RANALLETTA**

General Vice-Presidents/Vice-présidences générales

plaintes, griefs ou autres procédures légales telles que définies dans les politiques de travail, les procédures et les lois au Nouveau-Brunswick et au Canada et peuvent inclure des mesures punitives légales, selon le cas.

Nous vous exhortons de comprendre tous vos droits décrits dans cette lettre. Nous vous demandons de rester informé et d'assister à toutes les réunions du syndicat. Vous ne devriez pas être sous-payés, travailler avec un manque de personnel dans un système avec peu de ressource avec un employeur qui n'a aucun respect pour vous comme employé ou comme un membre du syndicat. Il paraît que votre employeur essaye de compromettre avec les opérations du syndicat qui viole le droit du travail au Nouveau-Brunswick. Vous n'êtes pas obligé de travailler dans un environnement de travail toxique et hostile causé par votre employeur.

En toute solidarité,

Votre leadership syndical

db/sepb491

c.c. Tous superviseurs, gestionnaires, et ministères du gouvernement  
Mark Hancock  
Candace Rennick  
Conseil exécutif du SCFP NB

